



Minisession de la Société botanique du Centre-Ouest

Association sans but lucratif fondée en 1888 et régie par la loi de 1901

Minisession Donezon (Ariège)

Du samedi 4 au lundi 6 juin (week-end de Pentecôte)

Organisateurs : **Marc TESSIER** (marc.tessier@sbco.fr)

Secrétaire de session : **Émilie CHAMMARD** - Résidence Madiba - 12 rue Adrien Ducourt - 33600 PESSAC - emilie.chammard@sbco.fr

Programme : J1 : Matin ; pelouses sèches calcaires autour de Mijanès (*Arabis nova*, *Aethionema saxatilis*...), station de *Cystopteris dickieana* puis formation à *Cistus laurifolius*. Après-midi, étang de Quérigut (*Listera cordata*, *Buxbaumia viridis*...)

J2 : Etang Bleu et de Rabassoles et falaises calcaires d'altitudes : *Rhaphonticum centauroides* (stade végétatif), *Salix bicolor* et *S. pentandra*, *Potamogeton alpinus*, *Saxifraga media*, *Astragalus penduliflorus*...

J3 : Etang de Laurenti et milieux alpins entre le lac et le Roc Blanc (*Clinopodium grandiflorum*, *Arabis soyeri*, *Draba dubia* subsp. *laevipes*...) ou autre site (à voir)

Hébergement : à la charge des participants (peu de disponibilités dans cette zone)

Déplacement : covoiturage avec les voitures des participants.

Rendez-vous : **Samedi 4 juin à Mijanès** (09), au parking à l'entrée ouest de Mijanès à 9 h

Équipement : chaussures de marche (indispensables), vêtement de pluie et chauds.

Difficultés physiques : assez importante, dénivelés de 600 à 700 m au maximum

Nombre de place : une vingtaine

Les inscriptions se font en ligne sur le site de la SBCO, onglet sessions

Frais de session

- pour les particuliers **25 € (12,50 €** pour les moins de 30 ans avec photocopie de la carte d'identité) de participation aux frais de session

- pour les professionnels : **100 €**

Note importante : Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'inscription **sur le site de la SBCO**. Les inscriptions doivent être rapidement confirmées par le règlement des frais de sessions. **Parmi les participants inscrits en liste d'attente, seront prioritaires les organisateurs de sessions passées et les volontaires pour la rédaction des comptes rendus.** Vous devez être à jour de votre cotisation annuelle.

DÉSISTEMENT : pour éviter autant que possible les désistements tardifs : remboursement de 50% si annulation jusqu'à 30 jours avant la date de l'ouverture de la session. Pas de remboursement après cette date. Dans tous les cas, remboursement de 100% des frais de session si un remplaçant est trouvé.